

vraison de grandes quantités de cuivre, de plomb et de zinc à des prix d'avant-guerre. Grâce à ces accords il n'y eut ni problèmes d'écoulement ni incertitudes de prix. L'Angleterre et les Alliés ont absorbé tout l'excédent de notre production d'aluminium, de cuivre, de zinc et de nickel de même que de grandes quantités de plomb, d'amiante, de pyrites, de soufre et des quantités appréciables de métaux non ferreux et divers autres minéraux.

Les besoins essentiels de guerre des nations alliées grandissent dans des proportions énormes et, pour y répondre, il a fallu restreindre la consommation domestique et contrôler sévèrement les exportations. Le bref exposé qui suit résume les principales mesures de contrôle en vigueur à la fin de 1941.

**Métaux non ferreux.**—L'approvisionnement, la distribution et l'utilisation de tous les métaux non ferreux, des minéraux industriels et des bas alliages sont placés sous la juridiction du Contrôleur des Métaux, en vertu de l'ordre en conseil C.P. 3187, 15 juillet 1940. Ce contrôle est d'abord exercé au moyen de restrictions sur les exportations et sur l'utilisation domestique pour fins non essentielles. Même dans les cas où le Canada dispose de grandes quantités pour l'exportation, des restrictions ont été imposées sur l'utilisation domestique pour fins non essentielles, afin de mettre à la disposition des nations alliées les plus grandes quantités possibles de métaux.

Plusieurs des mesures invoquées ont été efficaces grâce à la collaboration des industries concernées. A cette fin, le Contrôleur des Métaux a organisé un certain nombre de comités consultatifs représentant les manufacturiers, les distributeurs et les consommateurs de métaux et de produits minéraux.

**Aluminium.**—La production d'aluminium augmente très sensiblement depuis le début de la guerre et tous les efforts sont faits pour l'augmenter davantage. L'une des principales mesures déjà invoquées à la fin de 1941 pour réglementer la distribution de l'aluminium est l'interdiction de l'usage de ce métal dans les canalisations électriques et la fabrication des ustensiles de cuisine et de l'aluminium en feuille autre que pour fins essentielles de guerre. L'usage de la poudre d'aluminium a été rigoureusement rationné de même qu'ont été limitées certaines autres utilisations de ce métal pour fins non essentielles. Dans la sidérurgie, l'aluminium a été abandonné comme désoxydant dans la fabrication de l'acier à obus. Pour la désoxydation de l'acier ordinaire, l'aluminium à basse teneur a été substitué à l'aluminium vierge. En juillet 1941, ce contrôle et ces restrictions ont été étendus à l'aluminium secondaire et de rebut. A la fin de 1941 la consommation de l'aluminium vierge pour autres fins que la guerre était virtuellement interdite.

**Cuivre et laiton.**—Le Contrôleur des Métaux réglemente la distribution du cuivre et du laiton depuis juillet 1941 en surveillant les demandes de permis d'exportation et au moyen d'accords non officiels avec les principaux producteurs et fabricants. Le contrôle de la consommation domestique s'effectue principalement au moyen de restrictions sur les livraisons de cuivre primaire aux fabricants. En novembre 1941, les industries utilisant le cuivre et les alliages de cuivre pour la fabrication de la majorité de leurs produits furent soumises à un contingentement, mais ce dernier ne s'appliquait pas au métal servant directement aux travaux de guerre. L'usage du cuivre, du laiton et du bronze fut interdit dans la fabrication d'un grand nombre d'articles pour usages ménager et commercial.

**Magnésium.**—Les quantités disponibles de magnésium au Canada sont réservées strictement aux fins essentielles de guerre. Après en avoir fourni à l'industrie canadienne les quantités nécessaires à la production des alliages employés dans l'aviation, le reste a été affecté à la fabrication de fusées éclairantes, de charges